

La Suze *sur Sarthe*

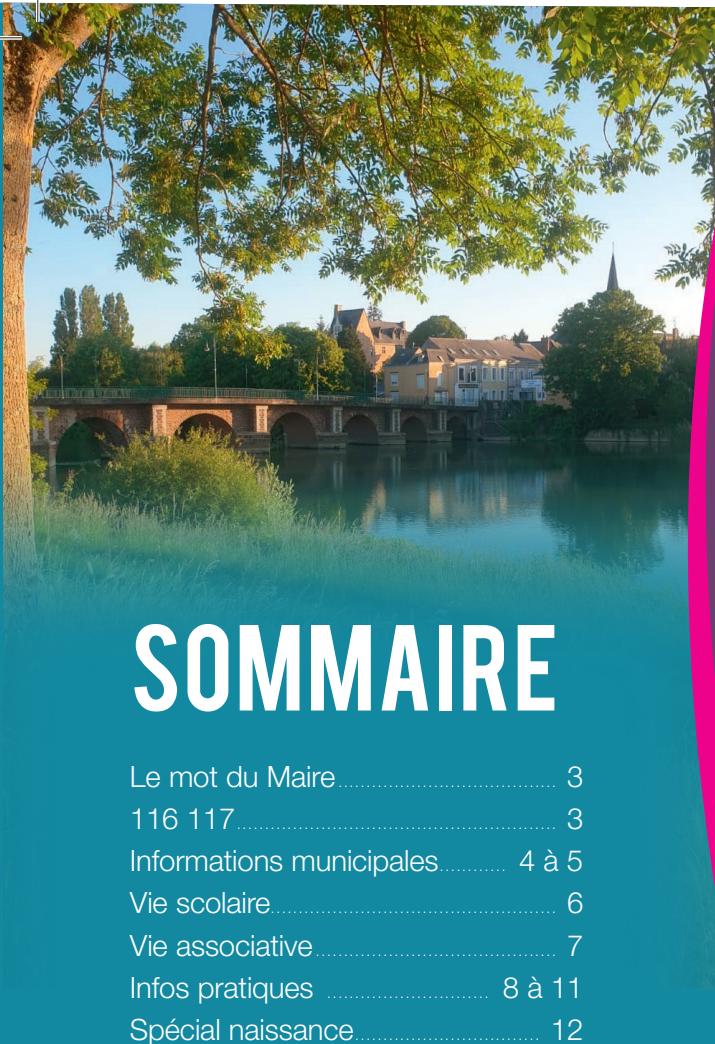
Bulletin municipal d'informations

OCTOBRE
2020



www.lasuze.fr

ville de la Suze sur Sarthe



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
116 117	3
Informations municipales	4 à 5
Vie scolaire	6
Vie associative	7
Infos pratiques	8 à 11
Spécial naissance	12

FLASH MAIRIE

Reprise des permanences de **la conciliatrice de justice** tous les 3^{èmes} mercredis du mois de 9h15 à 11h15 en mairie sur rendez-vous par mail à **mdg.conciliation.justice@gmail.com** ou par téléphone au 06 26 68 07 94

Avec ce bulletin d'information, **le calendrier 2021** avec les rendez-vous qui sont prévus au moment de l'impression. En fonction des mesures sanitaires, des évènements peuvent être annulés.

FLASH INFOCCAS

Le repas des ainés prévu le 6 octobre de 2020 est reporté en 2021 dès que nous aurons le droit de réunir les personnes sans risque.

MAIRIE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Fermée au public le jeudi après-midi
Le Samedi (Permanence État Civil): de 9h00 à 12h00
Instruction des Passeports et des cartes d'indentité: Uniquement sur Rendez-vous.
02 43 77 30 49 / contact@lasuze.fr
Retrouver nous sur notre page Facebook: Ville-de-La-Suze-sur-Sarthe
Permanence d'un élu le samedi de 9 heures à 12 heures

SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

Mairie Annexe, 1 rue des Tanneurs
Lundi, Mardi, Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h00
Fermé au public le mercredi toute la journée et le jeudi après-midi
02 43 39 95 91 / urbanisme@lasuze.fr

CCAS

Mairie Annexe, 1 rue des Tanneurs
Du lundi au vendredi sur rendez-vous de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Fermé au public le jeudi après-midi.
02 43 39 95 92 / ccas@lasuze.fr

MÉDIATHÈQUE "MOTS PASSANTS"

6, rue des Tanneurs
Mardi : 16h - 18h15
Mercredi : 9h15-12h15 et 13h30-18h15
Jeudi : 9h15-12h15
Vendredi : 15h-18h30
Samedi : 9h30-13h00
02 43 77 37 24 / mediatheque@lasuze.fr

Toutes les infos sur www.lasuze.fr

Abonnez-vous gratuitement à la Newsletter pour recevoir toutes les informations de votre commune. Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, contacter la mairie.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : ville de La Suze sur Sarthe

BULLETIN MUNICIPAL DE LA SUZE OCTOBRE 2020

Directeur de la publication :
Emmanuel D'AILLIERES

Création - Photogravure - Impression :
ITF Imprimeurs • 72230 Mulsanne
Tél. 02 43 42 00 38.

Imprimé sur papier recyclé

Déclaration: 210278 auprès du Tribunal du Mans.

MOT du maire



EMMANUEL D'AILLIERES MAIRE

Comme il fallait s'y attendre, la crise sanitaire perturbe profondément l'année 2020.

Au premier trimestre, grâce à l'intervention de Madame FONTENEL-PERSONNE, députée de La Sarthe, nous avons obtenu la validation par l'Espagne du diplôme d'une candidate médecin, proposée par le docteur AZZAM et venant de République Dominicaine.

C'était un excellent premier pas, mais le chemin était encore long pour faire valider ce dossier par la France.

Ayant réussi à faire parvenir ce dossier sur le bureau de Madame BUZYN, alors Ministre de la Santé, nous pouvions être optimistes. Le Docteur RONCIN avait alors accepté de différer son départ en retraite au 1er juillet.

Concours de circonstances, Madame BUZYN démissionne, et la crise sanitaire arrive. Depuis mars, le Ministère de la Santé est totalement concentré sur la crise sanitaire, les hôpitaux, les services de réanimation.

Pendant ce temps-là, le nombre de déserts médicaux augmente de semaine en semaine.

Les cabinets de recrutement ne proposent plus personne.

La Communauté de Communes a en charge en exclusivité le recrutement de médecins généralistes, mais les contacts sont trop rares.

Heureusement, nous avons la chance d'avoir une équipe de paramédicaux, très motivée. Par l'intermédiaire de l'association MEDIC'ELAN qu'ils ont créée il y a quelques années, et de l'Agence Régionale de Santé, il a été mis en place une Equipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient (ESP CLAP). En clair, les professionnels de santé travaillent en réseau et se tiennent informés de l'état de santé des patients qui demandent un suivi renforcé.

Ce système a très bien fonctionné en pleine crise et nous pouvons les en remercier. Pour faire face à cette période difficile, les deux pharmacies de La Suze vous proposent un service de téléconsultation avec un médecin en ligne dans un espace de confidentialité. Le pharmacien vous accompagne pendant la consultation car ce système dispose d'équipements connectés qui permettent de faciliter le diagnostic du médecin. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des pharmacies de la commune.

Cette initiative permettra de soulager les médecins en attendant l'arrivée de nouveaux.

Un groupe d'élus s'est mis au travail pour communiquer régulièrement sur les réseaux sociaux, et faire la promotion de notre commune.

En 2021, nous allons accueillir deux jeunes dentistes que nous allons installer au-dessus du cabinet médical.

Nous avons un grand espoir que leur arrivée crée un appel d'air pour attirer de jeunes médecins généralistes. Je suis convaincu que c'est par le réseau (amis, collègues étudiants) que nous arriverons à nos fins.

Puissent le confinement du printemps et le problème de sécurité dans les grandes villes, inciter des médecins à désertailler les métropoles et à venir nous rejoindre, dans ce qu'on appelle la France périphérique.

C'est dans cet esprit que La Suze a décidé lors du dernier conseil municipal d'adhérer à l'Association des Citoyens Contre les Déserts Médicaux (ACCDM). Aujourd'hui, le lobby des médecins est trop représenté par les médecins des grandes métropoles, permettons à ceux de nos territoires de peser dans les décisions.

Aussi, j'invite mes collègues maires ainsi que vous tous à adhérer à cette association, pour être plus forts et ainsi assurer l'avenir de notre système de santé de proximité en mettant en place une obligation transitoire de travail de jeunes médecins dans les zones déficitaires.

Nous devons tous nous mobiliser.



#DOC ON VOUS VEUT !

116 117

Gratuit, accessible 24h/24
d'un téléphone mobile ou fixe.



Qu'est-ce que le 116 117 ?

C'est le numéro pour joindre un médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux.

- Tous les soirs après 20 h jusqu'au lendemain 8 h,
- Les week-ends,
- Et les jours fériés.

Le 116 117 apporte une réponse médicale adaptée aux besoins du patient :

- Un conseil médical,
- L'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- La prise en charge sans délai par les Services de l'Aide Médicale Urgente (SAMU) si nécessaire.

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer !



Une fois en ligne avec le SAMU :

- Parlez calmement et clairement,
- Donnez votre numéro de téléphone,
- Donnez votre nom et celui du ou des malades ou blessés,
- Indiquez le lieu ou l'adresse exacts, ainsi que l'étage et le code d'accès éventuel,
- Précisez le nombre de personnes à soigner,
- Décrivez le plus précisément possible la nature du problème.

Ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur vous le demande. Le médecin peut avoir besoin d'autres renseignements ou peut vous donner des directives, par exemple les gestes à pratiquer dans l'attente des pompiers ou de l'équipe du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation).

ACCDM Sarthe

Clinique du Pré - 13, avenue René Laennec 72000 LE MANS
desertsmedicaux.sarthe@gmail.com - Tél. : 06 70 93 01 97
Adhésion à titre personnel : 5 €

RÉSULTATS DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2020

Chaque année, la commune de La Suze sur Sarthe organise un concours des maisons fleuries. Le mardi 21 juillet dernier, la commission fleurissement a examiné les réalisations florales des 25 personnes qui se sont inscrites.

Catégorie balcons et façades : 1^{er} DELCROS Louis, 2^{ème} SAUVAGE Marie-Madeleine, 3^{ème} FLEURIOT Annie, 4^{ème} REGLIN Jacqueline.

Catégorie grandes parcelles : 1^{er} BARILLER Bernard et LUCAS Michel, 2^{ème} BAZOGE Françoise, 3^{ème} DABOUISS Pierrick, 4^{ème} TISSIER Didier, 5^{ème} TOUCHET Monique.

Catégorie petits jardins : 1^{ère} MURIE Denise, 2^{ème} LAUNAY André, 3^{ème} HOULBERT Nadine, 4^{ème} DUBOIS Chantal, 5^{ème} ROCHER Pierre, 6^{ème} BRILLANT Paulette, 7^{ème} GERBAUT Bernadette, 8^{ème} COIFFETEAU Pierre, 9^{ème} COIRAUT Yonne, 10^{ème} LEPELTIER Dominique, 11^{ème} LANCELIN Frédéric, 12^{ème} LORIOT Christiane, 13^{ème} FLEURIOT Nadine, 14^{ème} MALARD Mimi, 15^{ème} ALAVERA Renée.



En raison de la crise sanitaire, la Mairie ne pourra pas organiser une cérémonie pour la remise des prix. A la fin du mois d'octobre, tous les participants vont recevoir un bon d'achat à utiliser dans une jardinerie suzeraine.

La Mairie remercie tous les participants pour leurs efforts d'embellissement de la Ville.

DÉPART DE L'ABBÉ BENOIT

Dernière messe du Père Benoit PIERRE avant sa nomination à la cathédrale du Mans au 1^{er} septembre 2020. Il a remercié ses fidèles paroissiens de ses 8 années passées à la Suze-sur-Sarthe.

La messe était célébrée à Roézé-sur-Sarthe dans l'école attenante à l'église, avec les mesures sanitaires en vigueur.

Chacun était invité à venir avec son siège sous un soleil parfois caché par les nuages.

Le père Benoit passe de notre Eglise St Julien à la cathédrale St Julien, en cadeau souvenir des fidèles, une statue de bois St Julien et un album souvenir !



UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DANS LE CIMETIÈRE

Aujourd'hui, pour près d'un tiers des décès, c'est la crémation qui est choisie. Jusqu'à présent, les seules possibilités pour les familles étaient de déposer l'urne dans les cases de columbarium ou dans les cave-urnes. Cet espace cinéraire a été conçu avec des cases uniformes pour créer un ensemble aménagé et harmonieux dans le grand cimetière.



Depuis peu, les familles ont la possibilité d'acheter une concession dans un espace du petit cimetière rue du 11 novembre sur laquelle ils peuvent édifier une stèle personnalisée. Les opérateurs funéraires proposent désormais des monuments dits « cinéraires » ou « crémation » qui sont de plus petites tailles.



Les agents du service bâtiments ont effectué des travaux de restauration (ponçage et peinture) sur les portails des deux cimetières ainsi que sur les deux bancs installés à l'entrée du grand cimetière.

JULIE, AU SERVICE DU PUBLIC POUR LES DÉMARCHES SUR INTERNET



La Mairie accueille Julie LEPRINCE, volontaire au service civique, dont la mission principale est l'inclusion numérique. Elle se tient à votre disposition pour :

- vous accompagner dans vos démarches administratives sur Internet (cartes grises, passeports, cartes d'identité, permis de conduire)
- vous accompagner dans vos recherches d'informations sur Internet dans le but de faciliter vos démarches quotidiennes (ex : sites de services publics, recherche d'horaires de trains, de cars...).

Ce service est gratuit.

Julie est présente à la mairie (jusqu'en mai 2021) :

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Mardi et Mercredi : de 14h00 à 17h30

Jeudi : de 8h30 à 12h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Sur Rendez-vous au 02 43 77 30 49

INFORMATIONS municipales

LA COULÉE DOUCE, DES JEUNES CITOYENS RESPONSABLES



Au cours de l'année 2019, des jeunes ont constaté que tout le monde ne faisait pas vraiment attention à la nature et que des déchets étaient présents depuis longtemps sur différents lieux. Ils ont proposé aux animateurs de la Coulée Douce de lancer une opération de nettoyage de la nature. L'équipe encadrante a mis tout en œuvre pour respecter les mesures d'hygiène (gants, sacs, gel hydroalcoolique,...). Entre 4 et 6 jeunes à chaque session ont participé aux actions citoyennes à raison d'une fois par semaine pendant les vacances d'été 2020, notamment, dans le bois des épinettes.

Félicitations à ces jeunes qui souhaitent se rendre utiles en se mobilisant sur des actions éco sensibles.



NOCES DE PLATINE



Leur union avait été célébrée le 2 juin 1950, Louis et Thérèse Delcros se sont dit oui à nouveau après 70 ans de mariage ! C'est une belle histoire d'amour qui dure entre ces deux suzerains entourés de leurs enfants, qui leur ont donné 13 petits-enfants et 25 arrière-petits-enfants. Toutes nos félicitations à Louis et Thérèse.

LA MÉDIATHÈQUE

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020

De 14h à 15h

C'EST TA VILLE !

Crée le tableau de ta ville

Atelier papier et collages animé par Lise



Gratuit. Sur inscription (places limitées)
À partir de 8 ans

Médiathèque Les Mots Passants

6, rue des Tanneurs - 72210 La Suze sur Sarthe

Tél : 02.43.77.37.24 / mediatheque@lasuze.fr

mediathequelesmotspassantslasuze.fr



La médiathèque propose plusieurs animations autour de la ville et du street art.

Du 23 octobre au 25 novembre, venez découvrir l'exposition « Street art : du graffiti aux installations » : Depuis les premiers graffitis de New York dans les années 1970 aux formes très variées qu'il peut prendre aujourd'hui, le street art n'a cessé de susciter de la curiosité, des controverses, voire des crispations. Dans sa forme aboutie comme à sa marge, le street art interpelle, étonne, mais surtout, se renouvelle continuellement. Cette exposition met en avant la variété de ses formes, et non seulement du graffiti. Exposition destinée au tout public (à partir de 6 ans).

« **C'est ta ville !** » : atelier papier et collages, animé par Lise. Cet atelier invite les enfants à créer sa ville. Sur inscription, places limitées, à partir de 8 ans. Mercredi 4 novembre, de 14h à 15h.

Atelier du jardin collectif : atelier Art végétal, animé par Jean-François Saillard (Service de l'Aménagement Paysager). Mercredi 18 novembre, de 15h à 17h. Gratuit - Sur inscription.

Café des Mots : « La ville ». Alix et Véronique vous invitent à découvrir quelques lectures choisies sur le thème de la ville. Vendredi 27 novembre, de 15h à 16h. Pour public adulte - Gratuit - Sur inscription.

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ? → Deux personnes s'offrent à vous :

→ PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone recherchez taper « recensement citoyen en ligne ». Si vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

→ À LA Mairie de votre domicile

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

ÉQUIPE ENSEIGNANTE RENTRÉE 2020



ECOLE DE LA RENARDIÈRE

L'école primaire de la Renardière accueille 210 élèves.

De gauche à droite

Emeline BOUVET (PS), Samuel CHERON (Direction et CE1), Florence CHEVALIER (CP), Davy BOUVET (MS-GS), Jennifer GUÉRIN-FOSSÉ (ULIS) , Christophe MECHE (CM2), Sophie DEBUIRE (CE1), Nathalie RAMAHEFARIVONY (GS), Valérie BOUSSET (CM1), Florence ALBIN (CE1), Thimotée FLEURY (complément V.BOUSSET)

Absents sur la photo : Nicolas RENAUDIN (complément J.GUÉRIN-FOSSÉ), Marine BOURMAULT (complément S.CHERON)



ECOLE DES CHÂTAIGNIERS

L'école primaire des Châtaigniers accueille 159 élèves.

De gauche à droite

M^{me} NOËL (direction et CE1-CE2), M^{me} GILLOT (CM1-CM2), M^{me} BLANDIN (CM1-CM2), M^{me} ROBERT (CE1), M^{me} ORIOT (MS-GS), M^{me} ROTA (PS-MS), M^{me} JAFFRES (CE1-CE2 et complément M^{me} Noël), M^{me} MASSE (CP).



ECOLE DU SACRÉ CŒUR

L'école du Sacré Coeur accueille 98 élèves.

De gauche à droite

Isabelle BEAUFILS (PPS, PS et MS), Isabelle GANDON (CE1-CE2), Florence GAUTIER (Complément de M^{me} LEGUENNNEC), Stéphanie LACOUR (GS, CP), Béatrice LEGUENNNEC (CM1-CM2 et direction)

RESTAURATION SCOLAIRE

Quel protocole sanitaire depuis la rentrée ?

Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble sur une table dédiée à leur classe dans les deux restaurants scolaires. Entre les tables, la distance est respectée. Chaque classe rentre séparément dans le restaurant scolaire et respecte le cheminement qui permet que les enfants ne se croisent pas.

Les enfants ne peuvent plus se déplacer durant le repas, seul le personnel sert à table.



La Loi EGAlim

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite « EGAlim », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable.

Ainsi, chaque semaine, un repas sans viande et sans poisson doit être proposé aux enfants.



Des menus à thème

Chaque année, le service restauration, propose des menus à thème en fonction des saisons ou évènements.

Un repas sarthois composé de rillettes, de poulet de Loué, de purée de potimarrons de Sarthe, de fromage de Spay, et de pommes sarthoises sera servi aux enfants en octobre. La cuisine centrale s'est équipée d'un extracteur de jus qui permettra de réaliser le jus issu des pommes, les enfants devraient apprécier...

Tous les menus sont consultables sur le site internet www.lasuze.fr

Atelier cuisine

Parmi les occupations préférées des enfants pendant le confinement, c'est la Cuisine faite maison qui arrive en tête. D'où l'idée d'un partenariat entre les animateurs de l'ALSH et les cuisiniers afin que les enfants de l'accueil de loisirs des vacances d'automne réalisent eux-mêmes un repas qu'ils dégusteront ensuite.

VIE associative

ASSOCIATIONS SPORTIVES

CLUB CYCLO SUZERAIN	Thierry LEVOYÉ - 06 83 30 82 42 thierry.levoye@sfr.fr
GYM CLUB SUZERAIN	Géraldine DANGUY - 06 49 33 74 31 gvs72@hotmail.fr
GYM VOLONTAIRE SENIORS	William JOUY - 06 13 46 98 31 gvs.lasuze@hotmail.fr
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Marguerite BOMPOINT - 06 82 14 91 77 jl.bomp@orange.fr
HAND BALL	Dimitri HOUSSIN - 06 01 06 76 55 dimitri.houssin@neuf.fr
JUDO CLUB SUZERAIN	Stéphane TAYSSE - 06 29 65 93 46 president.judoclublasuze@gmail.com
LA BOULE SUZERAINE	Jean-Claude BRASSET - 07 69 54 33 89 brassetjeanclaude1@gmail.com
LA NAT' SUZERAINE	Mickaël PARIS - 06 62 58 72 25 lanatsuzeraine@gmail.com
LA SUZE COURSE SUR ROUTE	Patrick LUSSEAU - 02 43 77 27 15 patrick.lusseau@orange.fr
LA SUZE FOOTBALL CLUB	Adjimal SAÏD - 06 13 70 53 38 fc.lasuze@hotmail.com
MIEUX VIVRE	Annie THÉBAULT - 06 20 73 48 87 mieuxvivreassoc@gmail.com
MOTO CLUB LA SUZE ROËZE	Dimitri BOUCHET - 06 08 14 82 48 dimitri.bouchet72@gmail.com
PETANQUE CLUB LA SUZE ROËZE	Bruno HERVÉ - 06 62 87 83 33 hervebruno72210@gmail.com
RETRAITE SPORTIVE DU VAL SUZERAIN	Dominique BOUGARD - 06 43 48 11 50 rsvs-dominiquebougard@orange.fr
TENNIS	Medhi TRONCHIN - 06 63 46 60 80 estennislasuze@gmail.com
TEAM SPORT' ZEN	Nicolas MOREAU - 06 09 84 46 30 moreaunico@sfr.fr
TENNIS DE TABLE	Jean Paul GOULET 02 43 77 29 32 - 06 82 24 68 16 jp.goulet56@orange.fr
VOLLEY	Jean-Jacques BIHAIS - 06 11 97 41 84

ASSOCIATIONS SOLIDAIRES

JEUNES SAPEURS POMPIERS	Alexandre RABOIN - 07 86 52 24 52 jspalex10@live.fr
LES AMAT'CŒURS	Anne-Sophie FOURNIER - 07 83 99 19 50 contact@lesamatcoeurs.fr
A.D.M.R	02 43 21 03 05 eleguest@fede72.admr.org
VESTIAIRE SOLIDAIRE SUZERAIN	Pierrette ADDE - 06 74 40 41 77 pierretteadde@orange.fr
Echange de vêtements	
RESTAURANT DU COEUR	02 43 20 42 60
SECOURS CATHOLIQUE	Marie Agnès BARBARO - 06 06 45 45 89 Antenne La Suze

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

AMIS DES PRINTEMPS POÉTIQUE	Brice HERCÉ - 06 23 84 13 93 brice.herce@laposte.net
Rencontres et spectacles autour de la poésie	
ASS. DES MOTARDS SUZERAINS	Alain BAUSSAN - 02 43 77 28 64 alainb72@gmail.com
ATELIER DES PIÈCES DÉTACHÉES	Jean-Pierre MAILLET - 06 24 85 17 77 contact@apied.fr
Troupe de théâtre	
CLUB FÉMININ PLURIEL	Chantal GUERIN - 02 43 80 46 59 guerin.jacques.chantal@orange.fr
Activités manuelles/bourses aux vêtements et jouets	
COMITÉ DES FÊTES	Jean-Claude GEORGES - 06 89 72 45 65 batik72@live.fr
GÉNÉRATIONS MOUVEMENT LA SUZE	André CHAVET - 09 80 55 80 24
LA COULEE DOUCE	Arnaud GUITTET - 02 43 77 47 92 couleedouce.lasuze@orange.fr
Point jeunes	
LA COUSSETTE	Marie BOUCHUT - 06 09 76 21 71 associationlacousette@gmail.com
Atelier couture	
LA SUZE EN LUMIÈRE	Caroline ROTON VIVIER - 06 83 64 53 35 lasuzeenlumiere@gmail.com
Spectacle son et lumière	
LE JARDINIER SARTHOIS	Jean-Louis LAUNAY - 02 43 77 37 97 jealaunay@wanadoo.fr
Conseil en jardinage	
LE PINCEAU EN LIBERTÉ	Danièle GAPIN - 06 11 24 29 78 lepinceauenliberte72@gmail.com
Cours de dessin et peinture	
LUDOTHÈQUE Récréajeux	Angèle BOUHOURS - 02 43 88 71 93 ludotheque-recreajeux@orange.fr
Locations et prêts de jeux	
NATURE ET RANDONNÉE	Joël SEPTSAULT - 02 43 77 38 34 mmasj6@orange.fr
PHOXASOUFFLE	Jean-Pierre ROPERO - 06 74 64 73 69 jean-pierre.ropero@wanadoo.fr
Fanfare	
PLAISIR DE CHANTER DES AINÉS RURAUX SUZERAINS	Thérèse BARBE - 02 43 77 25 63
PLEIN AIR SUZERAIN	Jean-Claude JOUSSE - 06 67 95 53 13
Rassemblements camping-car	
LES KASSAS FOTÉS	Alain BREGEON - 06 83 43 73 84 leskassasfotes@gmail.com
Cours de percussions africaines	

ASSOCIATIONS DES ÉCOLES

A.P.E.L ECOLE PRIVEE	David CHAPIN - 06 12 47 44 51 apelsacrecoeurlasuze@gmail.com
AMICALE ECOLES PUBLIQUES	Hervé DELAROCHE - 06 83 38 08 84 amicaledesecolespubliques@gmail.com

ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS

AMICALE DES ANCIENS DU 2 ^{EME} RÉGIMENT DE CHASSEURS D'AFRIQUE	Louis BOMPOINT - 02 43 77 43 66
A.R.A.C	Michel GAUCLIN - 02 43 77 40 04
UNC.AFN	Daniel POMMIER - 02 43 29 09 22

AUTRES ACTIVITÉS CULTURE ET LOISIRS

MÉDIATHÈQUE « Les Mots Passants »	6 rue des Tanneurs - 02 43 77 37 24 mediatheque@lasuze.fr
ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE modern'jazz à partir de 4 ans	02 43 77 33 13 - contact@lasuze.fr
PISCINE INTERCOMMUNALE	avenue de la piscine - 02 43 77 31 69
ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	02 43 83 51 12

INCIVILITÉS PAV

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE :

Encore beaucoup trop d'incivilités



Si les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont gérés par la Communauté de Communes, les dépôts sauvages et autres incivilités autour des PAV sont du ressort de la Commune. L'enlèvement des déchets et le nettoyage sont autant de temps que nos agents ne passent pas à entretenir les rues et espaces verts !

Depuis le début de l'année 2020, les policiers municipaux ont facturé une dizaine de contrevenants. Rappelons qu'il en coûtera 130 € à toute personne qui aura déposé des déchets en dehors des PAV.

UN NOUVEAU SERVICE DE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (restauration scolaire, accueil périscolaire, eau, assainissement, REOM...). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces et par carte bancaire, jusqu'à 300 euros.

Sur notre commune, c'est le buraliste de « l'Ecluse » au 1, rue du Pont qui a été retenu.

VOUS VENDEZ (OU CÉDER) VOTRE VÉHICULE

AU MOMENT DE LA VENTE, vous devez :

- remplir le certificat de cession en deux exemplaires (un pour le vendeur et un pour l'acheteur),
- fournir le contrôle technique si votre véhicule a plus de 4 ans,
- télécharger un certificat de situation administrative (plus communément appelé non gage) sur : <https://histovec.interieur.gouv.fr/histovec/home>

DANS LES 15 JOURS APRES LA VENTE (ou le don) de votre véhicule

Sur le site ants.gouv.fr faire la téléprocédure « Vendre ou donner mon véhicule » et donner au nouveau propriétaire le code de cession qui apparaît à la fin.

En plus de ce code de cession, vous devrez remettre au nouveau propriétaire la carte grise complète du véhicule, que vous devez barrer et sur laquelle vous devez écrire « Vendu le (jour/mois/année/heure) ou Cédé le (jour/mois/année/heure) » et votre signature.

DISTRIBUTION DES SACS ORDURES MÉNAGÈRES

Distribution des sacs Ordures Ménagères pour l'année 2021 à la Salle des Fêtes

- Mardi 1^{er} décembre 2020 de 15h à 19h
- Jeudi 3 décembre 2020 de 9h à 12h
- Samedi 5 décembre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi 8 décembre 2020 de 15h à 19h
- Jeudi 10 décembre 2020 de 9h à 12h
- Samedi 12 décembre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h



INFORMATIONS pratiques

GESTION DES ESPACES VERTS

Questions-réponses sur : Les pratiques du service aménagement paysager

1 - L'herbe est haute, ça manque d'entretien !

Les espaces sont toujours entretenus, mais la commune applique depuis quelques années déjà la méthode de gestion différenciée qui a pour objectif de mieux respecter l'environnement. Elle consiste à pratiquer un entretien adapté à des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Exemple : Les zones de jeux pour les enfants nécessitent des passages plus fréquents que des zones en limite de commune. Sur certains espaces, nous ramassons l'herbe après la tonte alors que sur d'autres zones, nous effectuons du mulching (tonte sans ramassage) parce qu'il conserve mieux l'humidité et protège.

2 - Les mauvaises herbes, c'est sale !

Qu'est-ce qui est sale : les herbes ou les herbicides ? Les herbicides utilisés pour désherber les espaces publics sont des produits dangereux pour ceux qui les touchent et les respirent. Ils ruissentent et polluent les eaux de surface et les eaux souterraines. Pourquoi dire que les herbes sont sales ? Elles augmentent pourtant la biodiversité et la qualité de l'environnement. Il paraît en effet contradictoire qu'une partie de la population (environ 45%) souhaite d'un côté une réduction des pesticides et, d'un autre côté, qu'elle accepte assez mal la végétation spontanée.

3 - Si la commune n'utilise plus d'herbicides, elle doit engager du personnel pour désherber manuellement !

Engager du personnel serait positif pour l'emploi, mais pas pour le budget de la commune (ni pour l'environnement, si l'on tient compte de l'importance de la végétation spontanée pour la biodiversité). Cela nécessiterait d'augmenter les impôts. Par ailleurs, la volonté de la commune est de mieux respecter l'environnement et elle a pour cela décidé de tolérer un peu plus d'herbes qu'avant.

4 - Les mauvaises herbes donnent une mauvaise image de la commune

L'image que la commune souhaite acquérir est une image respectueuse de l'environnement, pour montrer l'exemple aux citoyens et aux autres communes. La tolérance à un certain niveau de "mauvaises herbes" s'inscrit dans cette démarche et

peut, au contraire, renvoyer aux autres l'image d'une commune responsable et soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens actuels et futurs.

5 - Les agents sont plusieurs sur un même chantier alors qu'il y a bien d'autres sites qui nécessitent leur intervention !

Selon les chantiers nous sommes amenés à faire travailler plusieurs personnes ensemble et c'est même parfois obligatoire pour sécuriser leur activité. Le fait de mettre en commun des compétences différentes évite des allers et retours des agents et nous fait ainsi gagner du temps de travail et a donc ainsi un impact plus productif sur l'activité quotidienne

6 - Les trottoirs sont délaissés, il y a plein de mauvaises herbes qui poussent !

Chaque riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en état de propreté le trottoir bordant son domicile, ceci inclut le désherbage. Ces mauvaises herbes ou plantes indésirables peuvent être remplacées par de jolies fleurs. Certains suzerains se sont déjà lancés dans la plantation de vivaces en bordure de mur et trottoir. Le responsable du pôle Aménagement paysager se propose de vous rencontrer pour vous conseiller dans le choix de vos plantations. Ce service est bien sûr gratuit. Appelez la mairie au 02 43 77 30 49 pour prendre rendez-vous.

LE MASSIF FLEURI AUTOUR DE LA ROUE

Cet été, vous avez été nombreux à vous arrêter pour admirer le massif de la roue sur la Place du Marché.
On vous dévoile sa composition....



Velouté de champignons

Ingédients :

- 1 barquette de champignon de Paris (si vous n'avez pas trouvé de champignons)
- 4 pommes de terre moyennes
- 1 oignon
- 4 gousses d'ail
- Poivre
- Sel
- Muscade
- Persil
- 1 cube de bouillon



Préparation

Temps Total : 40 min

Préparation : 15 min

Cuisson : 25 min

ÉTAPE 1 Dans une cocotte, faire revenir dans un peu de beurre : les champignons, les pommes de terres, l'oignon émincé et l'ail émincé.

ÉTAPE 2 Laisser revenir quelques minutes pour faire «suer» les champignons en remuant bien.

ÉTAPE 3 Une fois le tout revenu, mettre un peu plus d'eau que le niveau de légumes et laisser frémir à feu doux en mélangeant de temps en temps.

ÉTAPE 4 Ajouter sel, poivre, muscade et persil ainsi que le bouillon émietté.

ÉTAPE 5 Une fois la soupe cuite, ajouter la crème mélanger et mixer la soupe.

Servir chaud.

Bon appétit



LES CHAMPIGNONS

Partir à la cueillette des champignons, c'est toujours l'aventure ! On ne sait jamais à l'avance si on va en trouver, en quelle quantité et de quelle variété. Alors pour ne pas se déplacer pour rien (vous aurez au moins fait une belle balade en forêt), quelques conseils :

CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS, QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION ?

Dans une zone privée, les champignons appartiennent au propriétaire du sol. La cueillette est soumise à **certaines conditions**. Il faut notamment demander **l'autorisation au propriétaire** avant de les cueillir, **ramasser avec parcimonie** et respecter les lieux.

Dans les Forêts Domaniales du Département de la Sarthe, la récolte d'espèces de champignons non cultivés est limitée à cinq kilogrammes par personne et par jour. Pour la cueillette en groupe ou famille de trois personnes et plus, le poids total récolté ne devra pas dépasser dix kilogrammes. La récolte est tolérée de 9 h 00 à la tombée de la nuit, toute la semaine sauf le jeudi où elle est interdite. La cueillette est interdite de nuit.

Les bons gestes à adopter

Avant de partir à la cueillette des champignons, certaines précautions sont à prendre :

Renseignez-vous sur **les variétés de champignons comestibles**. Si vous n'êtes pas sûr de vous, renseignez-vous auprès de votre pharmacien ;

Choisissez des **champignons fermes**, ni trop mûrs, ni trop vieux pour éviter toutes intoxications alimentaires ;

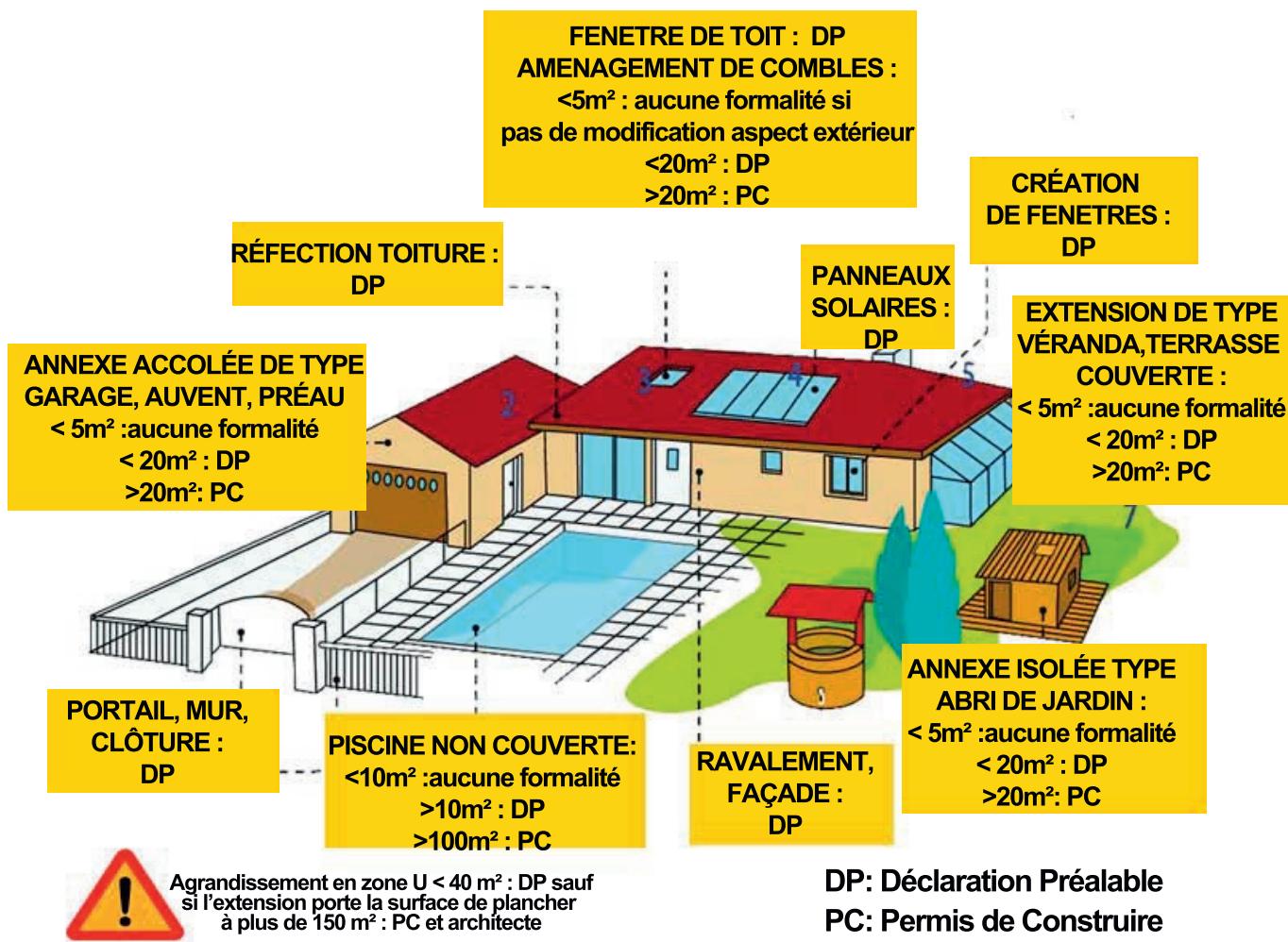
Pour ramasser les champignons, **utilisez un couteau**. Il faut couper le pied proprement afin de les préserver du mycélium ;

Optez pour **un panier en osier**. Pas de sac plastique car ils risqueraient de pourrir à l'intérieur et devenir toxique.



INFORMATIONS pratiques

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



imprimés téléchargeables sur Service-public.fr

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et l'Espace Info Energie conseillent gratuitement les particuliers qui souhaitent construire ou rénover leur maison (aides financières, démarches administratives, aspects techniques...).

Ces deux organismes tiennent des permanences sur rendez-vous aux services techniques du Val de Sarthe à Roëzé-sur Sarthe (le 4ème vendredi du mois)

Rendez-vous uniquement auprès du service ADS
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi de 9 h à 12h et de 14 h à 17 h 30
02.43.83.99.92 ou 02.43.83.99.93.

Pour connaître le règlement du PLU applicable à votre terrain et pour tout renseignement d'Urbanisme

Service de l'Urbanisme
Mairie annexe - 1 rue des Tanneurs

Lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00
(Fermé au public l'après-midi)

Fermé le mercredi

02 43 39 95 91

Vous pouvez consulter le PLU en ligne sur www.lasuze.fr/mairie/le-plu-en-ligne/

SOLINE, UNE VÉRITABLE PETITE SUZERAINE

Une naissance à La Suze est assez rare pour qu'elle mérite un article.

Soline est née à la maison le 12 mars 2020 non pas par accident mais par choix.

TÉMOIGNAGE DE CLAUDIE, SA MAMAN :

« La naissance de Soline à la maison a été réfléchie et préparée. Après 4 naissances en maternité, nous avions envie de vivre cette expérience de la manière la plus simple et physiologique possible. Accoucher à la maison est une pratique peu commune et méconnue, et pourtant elle est tout aussi sécuritaire qu'une naissance en maternité car une professionnelle est présente, formée aux gestes d'urgence pour la mère et le bébé, et un transfert vers la maternité est possible à tout moment. Contrairement à ce que nous pensons communément aujourd'hui, la naissance n'est pas un moment dangereux pour une femme et son bébé (hors pathologie) à condition qu'elle soit bien accompagnée par une sage-femme et que la physiologie de la naissance soit respectée. La grande majorité des femmes sur terre mettent au monde leur bébé hors maternité et même sans accompagnement spécifique. »

Nous avons été accompagnés par 2 sages-femmes qui n'exercent pas dans le département (les sages-femmes pratiquant les accouchements à domicile sont rares). Nous avons fait la préparation à la naissance avec elles, en couple, elles nous ont apporté beaucoup de connaissances sur la façon dont se déroule une naissance, autant sur le plan psychologique que physiologique. Ayant eu des accouchements rapides précédemment, elles nous ont aussi expliqué comment gérer la naissance en leur absence, et que faire après cette naissance.

Lors d'un accompagnement pour un accouchement à domicile, la ou les sages-femmes se rendent disponibles 24h sur 24 à partir de la 38^{ème} semaine de grossesse (pour des raisons de soins au nouveau-né prématuré, la naissance à la maison n'est pas possible avant ce terme). Nous les avons appelées lorsque le travail s'est déclenché. Mais Soline a été plus rapide que la sage-femme, car moins d'une heure après le début du travail, elle naissait dans notre salon, devant la cheminée, accueillie par son papa. Nous avons maintenu notre bébé au chaud, nous nous sommes assurés qu'elle respirait bien, et nous avons ensuite attendu la sage-femme, sans couper le cordon. Elle est arrivée un peu plus tard pour s'assurer que nous allions toutes les deux bien et est restée en surveillance plus de 2h avec nous.

Dans la nuit, nos plus grands enfants sont venus rencontrer leur petite soeur, puis les 2 plus jeunes l'ont découverte à leur réveil. Il y a eu une dernière journée d'école, puis nous avons été confinés.

Notre entourage était en grande partie en accord avec cette naissance, même s'ils ont avoué ensuite avoir eu quelques craintes. Ils étaient toutefois rassurés par notre confiance en nos sages-femmes.



Nos enfants ont tout de suite été ravis de ce choix pour la naissance de leur petite soeur, et aussi par la perspective de ne pas être séparés d'elle et moi pendant quelques jours. Nos grands enfants aujourd'hui trouvent normal ce choix de faire naître son enfant à la maison, nous sommes très fiers de leur avoir amené cette ouverture d'esprit !

Nous ne regrettons pas du tout notre choix, et nous aimons en parler autour de nous pour faire connaître cette pratique, mais nous insistons sur le fait qu'il faut être bien soutenus et accompagnés par une ou des sages-femmes ayant l'habitude de ces pratiques. Les couples souvent ne savent pas qu'ils peuvent faire ce choix, même pour un premier bébé.

Nos enfants : Eléa 14 ans, Mahé 12 ans, Loïs 5ans 1/2, Liam 2 ans 1/2 et Soline 6 mois. »

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à cette belle petite famille.